



Il y a aussi quelquefois des bonnes nouvelles qui arrivent de Bruxelles. L'événement le plus important, s'agissant de la maîtrise de la crise des dettes souveraines en Europe, est survenu le 9 décembre 2011.

500 milliards de crédits

Ce jour-là, le nouveau président de la Banque centrale européenne (BCE), l'italien Mario Draghi, a pris la décision de prêter **pour 3 ans, en quantité illimitée et à un taux de 1%** (c'est-à-dire inférieur à l'inflation) des euros aux banques centrales de l'Euroland, à charge pour elles d'acheter des obligations d'Etat et de prêter des fonds aux banques commerciales.

Elles se sont précipitées au guichet de la BCE et sont reparties avec 489 milliards d'euros.

Une seconde distribution est prévue le mardi 28 février. Les prêts consentis s'élèveront cette fois-ci à 700 milliards d'euros, selon les prévisions les plus modérées (1000 milliards selon les autres).

Février 2012

Elever les pare-feux

Il s'agit pour la BCE de circonscrire à la Grèce le risque d'un défaut de paiement de l'Etat et d'empêcher sa contagion à l'Irlande, au Portugal, à l'Espagne...

D'écarter, aussi, le risque de krachs bancaires : les banques n'ont plus à provisionner le risque de défaut des Etats d'Europe du sud, désormais improbable. Elles ne craignent plus non plus de manquer de liquidités, en raison de leur refus de se prêter de l'argent les unes aux autres, puisque la BCE y pourvoit.

1000 milliards d'euros à la rescousse

A ce dispositif s'ajoute la réunion des moyens du "*Mécanisme européen de stabilité*" (MES), opérationnel en juillet 2012 -500 milliards d'euros de garantie - et de ceux du "*Fond européen de*

stabilisation financière" (FESF) -250 milliards restant - auxquels le FMI ajoute son propre apport de 250 milliards.

La BCE poursuit ses emplettes

La Banque centrale européenne (BCE) continue par ailleurs de racheter de la dette publique sur le second marché. Elle détenait, fin janvier, 278 milliards de dette souveraine, dont entre 35 et 55 milliards (selon les économistes) de dette grecque.

Cette politique commence à produire ses fruits : les taux d'intérêts sur les dettes souveraines à 10 ans de l'Italie et de l'Espagne ont commencé à baisser. Ceux de la France restent bas (3%).

Rien n'est réglé

Mais si le scénario noir des faillites d'Etat et des krachs bancaires s'éloigne, rien n'est pourtant réglé, tant qu'une partie considérable de l'Europe s'enfonce dans la récession ou dans la stagnation.

Contre l'Europe "austéritaire"

Là est la faiblesse du nouveau traité signé par 25 Etats membres de l'UE le 30 janvier 2011 : dicté pour l'essentiel par Angela Merkel, ce traité instaure une Europe "austéritaire", - à la fois austère et autoritaire- qui ne permet pas de renouer avec la croissance.

Or sans croissance durable, il n'y a pas de désendettement possible des Etats surendettés, comme l'illustre la lente descente aux enfers de la Grèce; ni de redéploiement de nos économies vers les industries d'avenir; ni de transition réussie de notre continent vers "l'économie verte".

Le 17 mars à Paris, François Hollande présentera en détail le "*Pacte de Responsabilité, de Croissance et de gouvernance*" qu'il propose pour relancer et réorienter l'Europe.

Il va mettre l'accent sur la relance de l'activité économique et sur la rénovation de la démocratie européenne.

- Relance de la croissance par la mise en œuvre de politiques communes : Europe de l'Energie et des transports durables (1600 milliards d'investissement d'ici 2020 !); réseaux numériques à haut débit, voiture électrique, bio et nano technologies...

- Démocratisation des institutions européennes : renforcement des pouvoirs du Parlement européen, extension de sa sphère de codécision, élection par les députés européens du Président de la Commission; association des parlements nationaux à l'élaboration des " semestres budgétaires"...

Renégocier le TSCG

Lorsque la gauche accédera au pouvoir en mai-juin 2012 le "*Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance*" (TSCG) ou "*Pacte budgétaire*" -c'est ainsi qu'on l'appelle- aura été signé par le gouvernement français, mais pas ratifié par la France.

Il suffit, en principe, de la ratification de 12 Etats, pour que ce traité entre en vigueur, mais on voit mal nos partenaires le mettre en œuvre sans notre pays.

Il nous sera donc possible de l'amender substantiellement, en y adjoignant le volet croissance qui lui manque.

Solidarité avec le peuple grec

Les socialistes européens dénoncent les mesures d'austérité drastiques imposées au peuple grec par des plans successifs qui ne font qu'aggraver une situation déjà alarmante. Ils proposent des solutions alternatives, basées sur la croissance et sur l'emploi, pour sortir de la crise.

Décision a donc été prise par le nouveau président du groupe S&D, Hannes Swoboda, d'envoyer sa propre "Troïka", trois députés spécialisés de notre groupe, à Athènes, pour travailler sur place avec les élus progressistes et des experts.

Non à Acta !

Depuis 2008, de nombreux pays (UE, Etats-Unis, Canada, Japon, Corée du Sud, Australie, etc.) négocient un accord commercial dit "ACTA" (Accord commercial sur la contrefaçon). Originellement destiné à combattre la contrefaçon des produits, ce texte a été progressivement détourné de son objectif.

Aucun progrès sur la lutte contre la contrefaçon

Si les parties prenantes souhaitent réellement s'attaquer en priorité à la contrefaçon, l'accord serait négocié avec la Chine. Or ni la Chine ni l'Inde ne sont signataires de l'ACTA.

Danger sur l'accès aux médicaments génériques

ACTA ne fait aucune différence entre un médicament contrefait et un médicament générique, alors qu'il s'agit de deux réalités radicalement différentes. Un médicament **contrefait** est une copie inefficace et potentiellement dangereuse pour la santé.

Un médicament **générique**, au contraire, est un véritable médicament, moins onéreux, car son brevet est expiré. Le texte proposé permettrait de saisir une cargaison à la simple demande d'une entreprise pharmaceutique qui aurait un doute sur un médicament, voire d'ordonner la destruction du stock de manière "préventive", sans procès préalable et enquête devant un juge...

Responsabilité des fournisseurs d'accès à internet

Ils sont, par ce texte, tenus responsables des contenus qui transitent sur leurs réseaux, alors que la législation européenne garantit jusqu'ici leur non responsabilité.

Sanctions pénales

ACTA introduit le principe de sanctions pénales contre les personnes violant les droits de propriété intellectuelle y compris les personnes privées faisant usage de matériels "contrefaits".

De surcroît, ACTA permet de fouiller les contenus des bagages personnels des voyageurs, y compris les ordinateurs ou lecteurs MP3.

Nous nous opposons à ce texte, non conforme au droit communautaire, vidé de sa substance première et dangereux pour les citoyens.

Henri Weber

Parlement européen

Bruxelles : Rue Wiertz 14G242 B. 1047

tél 00.32.2.284.57.88 - fax 00.32.2.284.97.88

Strasbourg : Allée du Printemps 10W 8T009

F. 67000 Strasbourg

tél 03.88.17.57.88 - fax 03.88.17.97.88

henri.weber@europarl.europa.eu

